

Trucs et astuces

1) Organisez le dépôt des résidus alimentaires dans le bac

- Dépôt en sacs: utilisez des sacs de papier doublés de cellulose (disponibles en épicerie et en quincaillerie).
- Alternative aux sacs: utilisez du papier journal, des circulaires, des sacs d'épicerie en papier, des emballages de carton ou du carton souillé.
- Dépôt en vrac (pêle-mêle dans le bac): recouvrez les résidus de matières sèches ou de papier journal entre les dépôts.

N.B. Tous les types de sacs de plastique seront refusés (compostables ou non).

2) Gardez votre bac brun propre et évitez les indésirables (odeurs, mouches et asticots)

- Tapissez le fond de votre bac de papier journal ou de carton pour récupérer les liquides et ainsi éviter que les matières ne collent au fond.
- Utilisez un coin de votre congélateur pour vos restes et les mettre dans le bac le jour de la collecte afin d'éviter l'émanation d'odeurs.
- Évitez les liquides et les huiles en grande quantité.
- Nettoyez votre bac avec un désinfectant tel que du vinaigre ou du savon (ne pas utiliser d'eau de Javel).
- Saupoudrez du bicarbonate de soude sur les résidus pour camoufler les odeurs.
- Placez votre bac à un endroit ombragé.

3) Le bac en hiver

- Évitez que les matières ne collent sur les parois intérieures de votre bac en tapissant celles-ci de papier journal ou de carton souillé.
- Lors de tempêtes de neige, si possible, évitez de mettre votre bac au bord de la rue afin de faciliter les opérations de déneigement. Notez que votre bac est suffisamment volumineux pour contenir plusieurs semaines de résidus organiques en hiver. De plus, en raison du froid, il n'y a pas d'émanation d'odeurs en hiver.

4) Éloignez les animaux

- Gardez le couvercle de votre bac fermé.
- Évitez de juxtaposer votre bac près du bord d'une fenêtre, près d'un autre bac à ordures ou près de toutes structures permettant à un animal de grimper et ainsi d'avoir accès au couvercle de votre bac brun.
- Appliquez de l'onguent pour la toux ou de l'huile essentielle parfumée à la menthe sur le couvercle de votre bac brun.

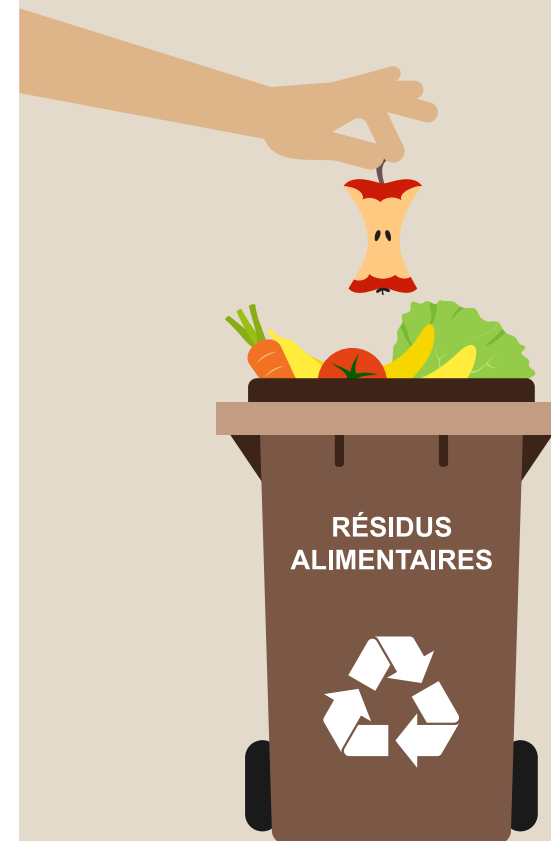


Démarrage

de la **collecte des**
matières organiques
sur le territoire de **Rivière-Beaudette**



Municipalité de
Rivière-Beaudette



Objectifs de la collecte

- Diminution de l'enfouissement des déchets (réduction des gaz à effet de serre).
- Retour au sol des matières organiques afin d'enrichir les sols.
- Réduction de notre empreinte carbone.

Fréquence des collectes :

Date de démarrage prévue pour le début février, surveillez notre site Web pour connaître la date officielle de la première collecte.

Aux deux semaines en hiver, chaque semaine en été (voir calendrier des collectes sur notre site Web : riviere-beaudette.com).

Comment faire :

Vous n'avez qu'à déposer les matières organiques acceptées dans le bac brun prévu à cet effet (bac de 240 litres). Pour ce qui est des résidus de table (ou résidus alimentaires), un bac de comptoir d'un format de 7 litres est à votre disposition afin d'y déposer vos restes. Ce bac vous servira à transvider vos résidus alimentaires dans le bac brun de 240 litres prévu pour la collecte. Le jour de la collecte, veuillez placer votre bac brun de 240 litres au bord de la rue, sans empiéter sur celle-ci, tout en vous assurant que les roues sont en direction de votre résidence et l'ouverture du couvercle en direction de la rue.

Matières acceptées

Résidus alimentaires :

Œufs et coquilles
Pâtes alimentaires
Céréales
Produits laitiers et fromages
Résidus de fruits et de légumes (pelures, noyaux, tiges, etc.)
Pains et pâtisseries
Viandes et poissons (crus ou cuits)
Os
Écales de noix
Restes de repas
Aliments périmés sans emballage
Sachets de thé
Filtres à café et café moulu



Résidus verts :

Feuilles
Résidus de jardin, plantes et fleurs, mauvaises herbes
Terre noire
Copeaux de bois, sciure et petites branches (moins de 1 cm de diamètre)
Aiguilles de conifères et résidus de taille de haie
Surplus de rognures de gazon

Autres matières :

Papiers mouchoirs
Papiers essuie-mains, papiers essuie-tout et serviettes de table
Papier et carton souillés par des matières alimentaires
Cheveux, poils d'animaux
Vaisselle en carton
Litière agglomérante pour animaux domestiques

Matières refusées

Sacs de plastique (même lorsqu'identifiées comme étant compostables ou biodégradables)

Articles en cuir, textiles, vêtements

Assouplissant textile en feuilles

Charpies de sècheuse

Bouchons de liège

Dosettes de café

Cendres chaudes, mégots de cigarette et autres produits pouvant alimenter la combustion (les cendres doivent refroidir au moins 72 heures)

Couches et serviettes hygiéniques

Cure-oreilles, ouate, tampons démaquillants, débarbouillettes pour bébé

Graisses, huiles, peintures et autres résidus domestiques dangereux

Excréments d'animaux

Matériaux de construction (bois de charpente, agglomérés, stratifiés et laminés)

Pellicules plastique, sacs de plastique, papier d'aluminium, papier ciré, styromousse

Sacs d'aspirateurs et leur contenu

Tapis, moquettes

Toutes les matières de plastique (même lorsqu'identifiées comme étant compostables ou biodégradables)

Toutes les matières recyclables (papier et carton non souillés, verre, plastique et métal)

